

N°: 16

Date réception Préfecture :

<b>Conseil du</b> 28/09/2015	<b>Identifiant :</b> 2015-0261	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
  VILLE DE POITIERS <b>poitiers</b>  DIRECTION ANIMATION ET VIE LOCALE SERVICE EDUCATION EGALITE DES CHANCES	<b>Titre :</b> Programme 1036 - Autorisation de programme Equipements dédiés à l'environnement numérique de travail Subvention d'investissement - Fonds structurels Demande de subvention FEDER <b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 07/09/2015 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 10/09/2015 La commission des Finances du 21/09/2015	
	<b>Rapportée par :</b>	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : accéder aux droits fondamentaux de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

#### **CADRE GENERAL :**

Le programme opérationnel régional pour le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) se décompose en 7 axes d'intervention pour la période 2014-2020.

Axe 1 : Soutenir l'innovation et la mutation des PME

Axe 2 : Technologies de l'Information et de la Communication

Axe 3 : Développement de la compétitivité des PME

Axe 4 : Transition énergétique

Axe 5 : Biodiversité

Axe 6 : Soutenir la création /reprise d'activité et la transmission d'entreprises

Axe 7 : Développer le capital humain

#### **PROJET DE LA VILLE :**

Le projet de la Ville de Poitiers est de favoriser la découverte et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les habitants de la commune, et particulièrement les enfants et les jeunes.

Ainsi, depuis 2013 elle s'est engagée dans la mise en place d'Environnements Numériques de Travail (ENT) dans toutes les écoles pour un montant global de 1 767 400 euros sur une période de 6 ans, soit jusqu'en 2020. Pour mémoire, un premier dossier avait été déposé à la demande du Conseil régional. Le dossier est représenté au titre de la nouvelle programmation.

La Ville de Poitiers a l'opportunité de faire une demande de subvention FEDER – Axe 2 : Technologies de l'Information et de la Communication.

### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION :**

La demande de subvention concerne une partie du déploiement des ENT pour les 3 000 enfants scolarisés dans 120 classes des 45 écoles publiques élémentaires et maternelles de Poitiers sur la période 2015-2017.

En référence à l'analyse des besoins répertoriés par la Direction des Services Départementale de l'Education nationale de la Vienne (DSDEN 86) avec les équipes enseignantes, la Ville de Poitiers s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels pour le développement et le fonctionnement des outils et ressources permettant aux enseignants et aux élèves des écoles publiques de Poitiers d'utiliser un ENT. Ce sont des portails d'accès internet à différentes fonctions et ressources pédagogiques numériques et permettent de se connecter et de travailler en classe et hors de l'école.

A terme, ce pourrait être aussi un moyen pour la Ville de donner accès à différentes informations sur la politique éducative et la vie scolaire aux familles.

La demande de subvention porte sur la contribution du FEDER à l'investissement des matériels, équipements et travaux dans les écoles pour la période 2015-2017.

### **CADRE ORGANISATIONNEL :**

Le maître d'ouvrage du projet est le service Education – Egalité des chances, rattaché à la Direction général adjointe Animation - Vie locale, et dirigé par Madame Ghislaine ROUXEL.

Le service Education –Egalité des chances veillera à la bonne circulation de l'information, au respect des délais et obligations vis-à-vis de l'autorité de gestion et du service instructeur.

### **CADRE FINANCIER :**

FINANCEUR	MONTANT	TAUX D'INTERVENTION
Ville de Poitiers – Service Education – Egalité des chances	346 960 €	40 %
FEDER demandé	520 440 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>867 400 €</b>	<b>100 %</b>

### **DECISION :**

Durant la période de programmation et de réalisation de la subvention FEDER, de 2015 à 2017 inclus, le Conseil municipal :

- Accepte les principes du Fonds Européen de Développement Régional, dont les objectifs sont signalés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer en son nom tous les documents intervenant dans le cadre de sa mise en œuvre et sa gestion ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mener les démarches de négociation avec les services du Conseil régional désigné autorité de gestion déléguée du FEDER ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les fonds, c'est-à-dire, à déposer un dossier de demande de subvention. Par conséquent, le Conseil municipal valide le principe de création d'autorisations d'engagement et crédits de paiements, ainsi que le plan de financement prévisionnel annexé au dossier de demande de subvention FEDER ;

- Autorise l'Adjoint désigné par arrêté, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à signer en tant que représentant légal du Maire de Poitiers tout document afférent.